



Problème de Renouvellement de la carte de séjour "Salarié"

Par randre, le 29/09/2011 à 18:15

Bonjour,

je vous explique ma situation: je suis actuellement détenteur d'un titre de séjour temporaire d'un an salarié. j'ai effectué le changement de statut l'année passée "d'étudiant à salarié" et je m'apprête maintenant à le renouveler puisque je suis toujours salarié. le problème est le suivant :

un peu d'histoire, j'ai fait mon stage de fin d'études pour l'obtention d'un master II dans une entreprise X en 2010, en cette même année, l'entreprise X m'a rappelé pour une demande d'embauche, elle a donc introduit un dossier de demande d'embauche auprès de la préfecture, la direction de travail a donné son accord avec une limitation géographique en ile de france.

Pendant l'instruction du dossier, j'étais intérimaire car l'entreprise X attendait l'autorisation d'embauche en interne de sa hiérarchie. cette autorisation de la hiérarchie tardant à venir, elle m'a proposé de passer en prestation, mais travaillant toujours sur la meme mission chez elle. C'est ainsi qu'en janvier 2011, je suis recruté par une entreprise Y de prestation , mais restant et travaillant en mission chez l'entreprise X.

Seulement l'instruction du changement de statut "d'étudiant à salarié" s'est poursuivie avec l'entreprise X, même après que le contrat en CDI ait été signé avec l'entreprise Y. J'avais demandé que l'on laisse l'entreprise Y réinitialiser le dossier de changement de statut, ça n'a pas été fait, on espérait tous qu'avant l'expiration du délai de la carte salariée en fin 2011, l'entreprise X aurait eu l'autorisation en interne de sa hiérarchie et m'aurait embauché normalement or ça n'a pas été le cas et voilà que je dois renouveler ma carte de salarié dans 2 mois.

Je me retrouve donc dans la situation où je travaille en mission chez l'employeur X qui a initié mon changement de statut, mais qui n'est pas mon employeur, qui n'a jamais été mon employeur pourtant c'est chez elle que je suis en mission depuis plus d'un an.

1) Que va t'il se passer au renouvellement car la préfecture pourrait interpréter que l'entreprise X n'a pas respecté les clauses stipulées par la DDTE puisqu'elle ne m'a pas effectivement embauchée, même si elle a eu une raison valable(elle n'a pas obtenir l'ordre de sa hiérarchie)?

2) l'entreprise Y, puisque c'est elle qui m'emploie depuis avant même la délivrance de mon titre de séjour doit devoir soumettre un dossier d'embauche, est ce que ce sera considéré

comme un changement de statut à nouveau?
Que faire?